

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 19/12/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Modalités de paiement de la quote-part de la solution WEKA à la Communauté de Communes de Sélestat

N° DCM_131_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Affaires Juridiques
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

L'éditeur de contenu réglementaire WEKA a émis, à l'été 2023, une proposition d'abonnement mutualisé à la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) et à la Ville de Sélestat.

Pour rappel, les prestations proposées par WEKA sont les suivantes :

- l'accès à une base de données mise à jour en continu en matière de marchés publics, ressources humaines, service à la population, communication, culture, finances et comptabilité, action sociale, aménagement, éducation et action sociale. Composée de fiches action, d'outils opérationnels, de newsletters mensuelles, de webconférences... cette base de données est un outil permettant aux services communaux et intercommunaux de s'appuyer dans la mise en œuvre de leurs missions et projets ;
- l'accès à la ligne expert qui est un service d'assistance juridique sur l'ensemble des thématiques liées aux compétences du bloc communal.

Après discussions entre les services de la Ville et de la CCS ainsi que des élus des deux collectivités, et compte tenu du tarif préférentiel appliqué en raison d'une offre « interco-commune », il a été convenu de souscrire à cette offre mutualisée dont la facturation est effectuée au niveau de l'intercommunalité.

Par délibération du 29 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé le principe du paiement, auprès de la Communauté de Communes de Sélestat, de la quote-part liée à l'utilisation de la solution WEKA par les services de la Ville de Sélestat.

Du 1^{er} octobre 2023 (les collectivités ont bénéficié d'une gratuité de septembre à décembre 2023) au 31 août 2024, 2097 consultations de fiches et de documents ont été effectuées par les services des deux collectivités. De plus, la ligne expert a été sollicitée à 24 reprises.

Compte tenu de l'utilité de ces outils, après discussion avec les services de la CCS et transmission d'un devis par le prestataire, il a été décidé de renouveler l'abonnement mutualisé à WEKA, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux conditions suivantes.

Le montant global du devis transmis par WEKA est de 14 126,30€ HT (15 444,12€ TTC).

Le coût total pour l'intercommunalité est de 5 585,87€ HT (6 200,56€ TTC) réparti comme suit :

- 3 465,35€ HT (TVA à 5,5%) au titre de l'abonnement aux ressources documentaires à raison de 10 licences. Soit un montant de 3 655,94€ TTC ;
- 2 120,52€ HT (TVA à 20%) au titre de l'abonnement Ligne Expert. Soit un montant de 2 544,62 € TTC.

Le coût total pour la Ville de Sélestat est, quant à lui, de 8 540,43€ HT (9 243,56€ TTC) réparti comme suit :

- 6 930,71€ HT (TVA à 5,5%) au titre de l'abonnement aux ressources documentaires. Soit un montant de 7 311,90€ TTC à raison de 20 licences ;
- 1 609,72€ HT (TVA à 20%) au titre de l'abonnement Ligne Expert. Soit un montant de 1 931,66€ TTC.

A noter que le contrat souscrit par la CCS prévoit l'absence de tacite reconduction et, en cas de reconduction, le plafonnement de l'augmentation tarifaire annuelle à 3,5%.

La présente délibération a, par conséquent, vocation à fixer les montants de la refacturation par la CCS, de la quote-part d'utilisation de la solution WEKA par la Ville de Sélestat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Affaires Générales Juridiques et Foncières réunie le 09/12/2024

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *la décision du Président de la Communauté de Communes de Sélestat n°2024/64 portant renouvellement du contrat avec la société WEKA.*

VU *la volonté exprimée par courriel du 10 septembre*

2024 de la Ville de Sélestat de souscrire à ce contrat dans les conditions financières précitées.

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente la solution WEKA pour l'ensemble des services de la Ville.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler à la Communauté de Communes de Sélestat la quote-part liée à l'utilisation de la solution WEKA par les services de la Ville de Sélestat, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, telle que présentée dans la présente délibération.

VALIDE le principe du paiement de la quote-part liée à l'utilisation de la solution WEKA par les services de la Ville de Sélestat, telle que présentée dans la présente délibération, auprès de la Communauté de Communes de Sélestat.

AUTORISE en cas de renouvellement du contrat avec la société WEKA pour les années ultérieures, le paiement de la quote-part liée à l'utilisation de la solution WEKA par les services de la Ville de Sélestat, telle que présentée dans la présente délibération, auprès de la Communauté de Communes de Sélestat, et ce, dans la limite d'une augmentation tarifaire annuelle de 3,5%.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Fadimé CALIK

Devis # S02694
Date du devis : 23/09/2024
Validité de l'offre : 23/10/2024
Adresse de facturation :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT
1 Rue LOUIS LANG
SELESTAT 67600
Votre référent WEKA :
Nicolas ROUGEAUX
nrougoux@weka.fr
+33 6 72 00 38 68

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT
67600 SELESTAT
SIRET : 24670096700044
Contact :
Cédric OBRECHT
+33642025658
cedric.obrecht@cc-selestat.fr

Référence interne	Description	Quantité	Prix unitaire HT	TVA	Montant HT
WKDICOWEB	<p>WEKA INTEGRAL TERRITOIRE (CC et Ville de Sélestat) L'intégralité des ressources dédiées aux communes : marchés publics, ressources humaines, services à la population, communication, culture, finance et comptabilité, action sociale, aménagement, éducation, action sociale.</p> <p>UN ACCES ILLIMITE AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES MISES A JOUR EN CONTINU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 9282 fiches action méthodologiques et 5472 outils opérationnels créés par nos auteurs reconnus pour leur expertise juridique et métier. • Les éditions imprimées à parution bimestrielle. <p>UNE VEILLE JURIDIQUE ET METIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une newsletter mensuelle pour ne rien rater de l'actualité juridique et métier. • Des références réglementaires et jurisprudentielles de notre base de données juridiques. • Une veille d'actualité ciblée : 10' juridiques avec le cabinet Landot, brèves juridiques, articles métier, portraits, etc. • Des web-conférences experts pour décrypter l'actualité. • Des livres blancs pour vous apporter des solutions à des problématiques liées à votre activité. 	1	10 396,06	5,5%	10 396,06 €
WLEAH0100-H8	<p>[WLEAH0100-H8] WEKA LIGNE EXPERT - +20k hab - 1 licence WEKA LIGNE EXPERT - 1 licence</p> <p>UN ACCES ILLIMITE A NOTRE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter en illimité par téléphone et/ou via votre profil weka.fr nos juristes sur les thématiques de votre choix du lundi au vendredi, de 9h à 18h. • Obtenir une réponse immédiate ou sous 24H si des recherches complémentaires sont nécessaires. • Disposer systématiquement d'un compte rendu écrit enrichi des textes réglementaires et jurisprudentiels. 	1	2 120,52	20%	2 120,52 €

Référence interne	Description	Quantité	Prix unitaire HT	TVA	Montant HT
WLEAH0100-H7	<p>[WLEAH0100-H7] WEKA LIGNE EXPERT WEKA LIGNE EXPERT - 1 licence</p> <p>UN ACCES ILLIMITE A NOTRE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter en illimité par téléphone et/ou via votre profil weka.fr nos juristes sur les thématiques de votre choix du lundi au vendredi, de 9h à 18h. • Obtenir une réponse immédiate ou sous 24H si des recherches complémentaires sont nécessaires. • Disposer systématiquement d'un compte rendu écrit enrichi des textes réglementaires et jurisprudentiels. <p>UNE VEILLE JURIDIQUE ET METIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une newsletter mensuelle pour ne rien rater de l'actualité juridique et métier. • Des références réglementaires et jurisprudentielles de notre base de données juridiques. • Une veille d'actualité ciblée : 10' juridiques avec le cabinet Landot, brèves juridiques, articles métier, portraits, etc. • Des web-conférences experts pour décrypter l'actualité. • Des livres blancs pour vous apporter des solutions à des problématiques liées à votre activité. 	1	1 609,72	20%	1 609,72 €

Montant HT	14 126,30 €
TVA 20%	746,04 €
TVA 5.5%	571,78 €
Total TTC	15 444,12 €

CHORUS N° Engagement :

CHORUS Code service :

- **Non reconduction tacite du contrat**
- **Plafonnement de l'augmentation tarifaire annuelle à 3,5%**

Merci de bien vouloir nous retourner impérativement les CGV datées, signées avec le cachet de votre établissement

Date, signature et cachet de l'établissement